

INFORMATION SUR L'OPTION FACULTATIVE EPS

Les lycéens et les lycéennes du lycée de Bollène ont la chance de se voir proposer l'option EPS. Ce document vous donne une information générale sur cette offre de formation et les Professeurs EPS restent à votre disposition pour vous apporter plus de précision si vous le souhaitez.

- Comme son nom l'indique, cette option est facultative, non obligatoire.

- Pour l'obtention du BAC :

Les points entrent en ligne de compte pour l'admission et pour l'attribution d'une mention à l'issue du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves. (décret 15/09/93 modifié 95,97,99,2001,et 24/10/2002 )  
Seuls les points au dessus de la moyenne sont retenus et ces points sont multipliés par 2.  
(BO N° 38 du 16/10/2003)

- Activités : BADMINTON et / ou HAND BALL

- Volume horaire : 2 H par semaine en seconde (2h hand ball et / ou 2h badminton)  
2 H par semaine en 1<sup>ère</sup> et en terminale (hand ball ou badminton)

- L'objectif pour les élèves doit être de suivre l'option sur les 3 années du lycée afin d'optimiser leurs compétences. Pour pouvoir présenter l'option au BAC, il faudra l'avoir suivi au moins deux années (60 h de formation suivies au minimum, arrêté du 09/04/2002). En tout état de cause, l'année débutée devra être terminée (sauf blessure ou sanction éventuelle).

- L'engagement de l'élève en compétition scolaire UNSS (2 à 3 compétitions dans l'année) est fortement conseillé (dans l'une des 2 activités) car l'objectif général est la spécialisation sportive ; Seule la compétition permet une analyse de ses compétences réelles.

- Les contenus de formation s'organisent donc autour de la spécialisation sportive (mais sans outrance) : liaison entraînements/compétition, développement des connaissances techniques, tactiques et des règlements, développement des compétences physiques, psychologiques et collectives, engagement vers une prise en charge autonome de sa pratique.

- Chaque élève sera évalué régulièrement (trimestre ou semestre). Une fiche de suivi l'accompagnera durant toute sa scolarité au lycée.

- ATTENTION ! en Terminale, l'élève qui présente l'option facultative EPS Badminton ou Hand ball au BAC ne pourra pas choisir cette activité sportive pour être évalué dans l'enseignement commun obligatoire en EPS (en cours). Il devra donc opter pour des activités différentes (note de service du 31/07/2003), mais il sera prioritaire pour choisir son menu de terminale.

L'acceptation des demandes dépendra du nombre de places disponibles et de la compatibilité de l'emploi du temps des élèves avec les horaires de l'option facultative EPS.